

Programme d'investissements du Programme d'utilisation durable des terres de la République du Congo – « Kolona Pe Kobatela » - Kopekoba

RAPPORT D'EXECUTION TECHNIQUE 2023
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

<p>Titre du Programme Programme d'Investissements du Programme d'utilisation durable des terres (en sigle Kopekoba)</p> <p>« KOLONA PE KOBATELA » (Kopekoba) [Cultivons et Protégeons]</p>	<p>Organisation de mise en œuvre Maîtrise d'ouvrage principale Ministère en charge de l'aménagement du territoire Maîtrises d'œuvre principales : Ministère en charge de l'agriculture Ministère en charge de l'économie forestière Ministères sectoriels concernés : Ministère en charge des affaires foncière et du domaine public Ministère en charge de l'environnement et du développement durable Ministère en charge de l'enseignement supérieur Ministère en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique Ministère en charge des collectivités locales Ministère en charge de la promotion et de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle Ministère en charge de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones Ministère en charge de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local</p>
<p>Contact de l'organisation de mise en œuvre pour le programme Nom: Guillaume SALLE Responsable Équipe Projet Agence française de développement 3 Place Louis Armand 75012 Paris I France Tel. : +33 1 53 44 45 43</p>	<p>Partenaire(s) du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD - Center for International Forestry Research –CIFOR - Wildlife Conservation Society –WCS - World Wide Fund for Nature – WWF
<p>Pays : République du Congo</p>	<p>Localisation du programme (départements ou zones prioritaires) : Départements du Pool et du Niari ou autres zones prioritaires</p>

Description du programme :	Coût total du programme :
<p>Dans le cadre de son partenariat avec l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI), le Programme d'investissements du Programme d'Utilisation Durable des Terres (Kopekoba ou Kopekoba en lingala) est le second volet du PUDT porté par le Gouvernement de la République du Congo. Le Kopekoba intervient en complément du PUDT, avec l'ambition de mettre en œuvre sur le terrain, les grandes orientations nationales d'aménagement du territoire définies par le PUDT.</p>	41 531 610 USD
<p>Ce programme bénéficie de l'appui de l'Union Européenne (UE) et du CAFI, qui ont délégué leurs fonds à l'AFD, ainsi que d'une contribution directe de l'Agence Française de Développement (AFD). Les activités sont coordonnées et mises en œuvre par le MATIER et les deux ministères sectoriels concernés (MAEP et MEF)</p>	Coût total financé par le Fonds fiduciaire de CAFI: 16 527 850 USD
<p>Son objectif général est de réaliser des investissements pilotes visant à contribuer à la diversification de l'économie nationale et à l'aménagement durable des territoires ruraux. Le Programme vise en particulier à : i) sélectionner des territoires pilotes dans lesquels seront mis en œuvre des plans de gestion territoriaux, ii) appuyer la structuration de chaînes de valeurs agricoles résilientes en zones savanicole et forestière, et iii) réaliser des investissements innovants dans le secteur de l'agriculture durable.</p>	en 2 tranches : - 1 ^{ère} tranche ferme de 2 000 000 USD pour l'année 1 ; - 2 ^{ème} tranche de 14 527 850 USD déclenchée conformément aux dispositions de la Note de décision EB.2022.29.
<p>Le Programme prévoit également d'appuyer la recherche-développement, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques agricoles, en soutenant l'administration locale par la réhabilitation de son offre de service et le développement de nouvelles offres, à travers des centres d'innovation en agriculture durable et un réseau de fermes relais et/ou ZAP. Le Kopekoba prévoit dans cette visée, le renforcement de capacités des acteurs étatiques et non-étatiques.</p>	Autres sources de financement : Subvention UE : 15 000 000 EUR, soit 16 306 800 USD.
<p>Les activités sont coordonnées et mises en œuvre par le MATIER et les deux ministères sectoriels concernés (MAEP et MEF). Le Programme bénéficie de l'appui financier du CAFI, de l'AFD (agence d'exécution choisie par le Gouvernement et le CAFI) et de l'Union Européenne (UE).</p>	Subvention AFD : 8 000 000 EUR, soit 8 696 960 USD.
<p>Il est mis en œuvre sur une durée de cinq(5) ans de 2023 à 2028 et bénéficie d'un budget maximal de 41 531 610 millions de dollars américains.</p>	(Au taux de change du 31-01-2023, 1 EUR = 1,08712 USD)
	Date de démarrage :
	Quatrième trimestre 2023
	Date de clôture :
	Quatrième trimestre 2028
	Durée totale (en mois) :
	60 mois.

RESULTATS DE Loi auxquels le programme contribue à travers les financements de l'AFD, de CAFI et de l'Union Européenne (Budget total de 41 531 610 USD)	Montant en USD
1. Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	30 732 466
2. Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	4 538 478
3. Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	-
4. Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	--
5. i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	3 582 875
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	--
7. Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt	--

RESULTATS DE CAFI auxquels le programme contribue à travers le financement CAFI (Contribution CAFI de 16 527 850 USD)	Montant en USD
1. Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	13 964 512
2. Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	-
3. Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	-
4. Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	--
5. i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	952 338
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	--
7. Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt	--

1. Données clés du programme

Titre du projet	Programme Kolona pe Kobatela (KOPEKOBA)
Numéro de référence MPTF du projet	00140280
Hyperlien du document de projet ¹	
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Brazzaville et les 12 Départements de la République du Congo
Institutions ou ministères de tutelle	Maîtrise d'œuvre principale : Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier (MATIER) Maîtrises d'œuvres associées : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) Ministère de l'Economie Forestière (MEF)
Organisations partenaires participantes de niveau 1 ²	- Agence Française de Développement (AFD)
Budget total du projet (USD)	41 531 610 USD
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI	13/07/2023
Date de réception des premiers fonds du MPTF	11/09/2023
Date d'approbation du 1 ^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	Click or tap to enter a date.
Date de clôture initiale	30/04/2028
Date de clôture révisée le cas échéant	Click or tap to enter a date.
Décaissements au 31 décembre pour les rapports annuels et au 30 juin pour les rapports semestriels sur la Convention de financement CAFI	130.841,12\$
Dépenses du 11/09/2023 au 31/12 /2023	130.841,12 USD
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2023	130.841,12
Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche UE	1.21%
Date et lien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	Click or tap to enter a date. Insérer hyperlien si l'évaluation est publique

¹ L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ. Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

² Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

2. Résumé exécutif

2.1. Pour la période de rapportage (01/01/2023 au 31/12/2023) :

Rappel historique des étapes administratives:

- Le 08 décembre 2022, l'AFD signait avec l'UE, la Convention de contribution de l'UE pour un montant global de quinze millions d'Euros en ce qui concerne le PI-PUDT;
- Par note de décision EB.2022.29 du 08 décembre 2022, le CAFI validait sous réserve le Document du Programme de Kopekoba. Afin de pouvoir soumettre au CAFI, une version finalisée du Document de programme qui réponde en tout point à la Note de décision EB.2022.09, le siège de l'AFD a fait une mission de supervision du 16 au 26 janvier 2023 en République du Congo qui a permis de réaliser deux ateliers nationaux. Le premier atelier intervenu les 18 et 19 janvier 2023 a pour l'objectif d'examiner le document de programme permettant de prendre en compte les points des réserves de la note de décision. Le deuxième atelier du 24 janvier 2023 est consacré à l'approbation du Document de programme de manière consensuelle par la partie congolaise avant sa soumission au secrétariat du CAFI accompagner d'une note de synthèse explicitant les amendements apportés au Document de programme ;
- Le 03 mars 2023, lors de la visite du Président de la République française à Brazzaville, l'AFD signait les conventions de financement du Programme Kopekoba avec la République du Congo ;
- La dernière version du Document de Programme a fait l'objet de validation définitive le 13 juillet 2023 à la suite d'une notification de la part du secrétariat du CAFI le 26 juin 2023 ;
- Le 06 septembre 2023, l'AFD signait le Non-United Nations Organizations Financing Agreement (NUNO) avec le CAFI ;
- Le 11 septembre 2023, l'AFD recevait la notification de transfert des fonds par le Secrétariat exécutif du CAFI.

Principales actions menées en 2023

- En 2023 les activités se sont concentrés sur la préparation au démarrage opérationnel du programme PI-PIUDT avec l'objectif d'un démarrage opérationnel des activités au premier semestre 2024. Elles se caractérisent par cinq grandes actions telles que décrit ci-dessous : **Mobilisation des membres des cellules d'exécutions**. Dans le cadre des échanges entre l'AFD et les maîtrises d'ouvrage il est apparu nécessaire de procéder à une partielle réorganisation et rationalisation du dispositif institutionnel initialement prévu. Cette réorganoisation partielle à amener notamment à la nomination de coordonnateurs adjoints aux coordonnateurs du PUOT pour l'UGP du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et de l'UGP du Ministère de l'Economie Forestière (MEF) ayant pour charge les activités spécifiques du KOPEKOBA. Cette réorganisation à entrainer aussi la suppression de certains postes comme par exemple le poste des Coordonnateurs des UGPs du PUOT qui devront conduire conjointement les activités du PUOT et du Kopekoba.
- **Préparation et signature, à l'occasion de la visite au Congo du Président de la République Française au Congo, M Emmanuel Macron, des trois conventions de financement signées le 03 mars 2023 entre l'AFD et la République du Congo**, à savoir : convention de financement CCG 1157 03H [relative aux fonds AFD] ; convention de financement CCG 1157 05K [relative aux fonds délégués à l'AFD par l'UE] et convention de financement CCG 1179 03M [relative aux fonds délégués par le CAFI à l'AFD] ; ces conventions régissent les modalités de mise en œuvre, par la République du Congo, du Programme KOPEKOBA ;
- **Lancement du processus de recrutement du bureau d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage** (Expertise France) **ainsi que celui des partenaires techniques internationaux** (CIRAD et CIFOR) du programme. Sur la base de la programmation actuelle leur mobilisation sera effective fin du premier semestre 2024.
- **Définition des marchés complémentaires (acquisition des véhicules, matériel informatique et mobilier) dans le cadre du Kopekoba ;**
- **Tenue de trois réunions trimestrielles du comité technique** tripartite (AFD-MOA-CAFI) de suivi pour le bon démarrage du programme ;

- **Levée des conditions suspensives prévues dans les conventions de financement signées entre la République du Congo et l'AFD et approvisionnement des comptes du programme en décembre 2023.** Ce premier versement des fonds, intervenu en décembre 2023, peut désormais permettre le lancement effectif des activités de ce Programme.

3. Brève présentation du programme

3.1. Objectif Général

Le Kopekoba a pour objectif global mettre en œuvre des investissements pilotes visant à contribuer à la diversification de l'économie congolaise et à l'aménagement des territoires ruraux. Il intervient ainsi en complément du programme d'Usage Durable des terres (PUDT) avec l'ambition d'opérationnaliser et de mettre en œuvre les grandes orientations d'Aménagement du Territoire décidées à travers le PUDT. Il permettra d'expérimenter les modalités techniques, organisationnelles et les mécanismes de financement, visant à optimiser les processus d'utilisation durable des terres développés par le PUDT. Ces modalités concourent au développement d'une agriculture climato-intelligente (AIC) et zéro déforestation et aux projets de gestion ad hoc des zones sensibles (HVC, HSC, tourbières), ainsi qu'à la mise en œuvre de schémas directeurs d'approvisionnement en énergies durables (SDAED) incluant les Schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie développés par le PUDT. Le Kopekoba entend ainsi : (i) tester de nouveaux itinéraires techniques pour les production agricole et sylvicole et renforcer ceux existants, qui présentent une viabilité sociale, économique et environnementale, et (ii) proposer des solutions reproductibles visant une transition vers une agriculture durable et zérodéforestation.

Sur le plan opérationnel, la maîtrise d'ouvrage principale du programme relèvera, en cohérence avec le PUDT et la mise en œuvre des décisions qu'il permettra, du Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier (MATIER), à travers l'Unité de coordination du PUDT (UCP-MATIER). L'UCP-MATIER sera renforcée pour assurer également la redevabilité du Kopekoba et mettre en cohérence les orientations stratégiques d'aménagement du territoire avec les investissements réalisés dans le Kopekoba.

Les Unités de gestion constituées au niveau du PUDT par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (UGP-MAEP) et du Ministère de l'économie forestière (UGP-MEF) assureront les maîtrises d'œuvre pour les activités relevant de leurs compétences. Pour ce faire, elles seront substantiellement renforcées dans le cadre du Kopekoba par une assistance technique internationale et nationale apportée préférentiellement par les partenaires techniques du programme et des agents mis à disposition par leurs tutelles respectives.

Dans une logique de bonne articulation entre le PUDT et le Kopekoba, l'UCP et les UGP constituées dans le PUDT sont les mêmes. Les ressources humaines, équipements et budgets alloués aux UGP du PUDT et Kopekoba seront ainsi mutualisés. L'UGP du Ministère de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo (MEDDBC) mise en place dans le cadre du PUDT sera renforcée pour assurer un suivi des activités qui se dérouleront dans la zone des tourbières (partie des Résultats 1 à 4 y relative). Il n'est cependant pas prévu de déployer une UGP au niveau de ce Ministère pour ce programme.

Des partenaires techniques sont associés à l'AFD (Agence d'exécution), dans la proposition qui a été retenue par le CAFL. Ils appuieront les UGP dans le déploiement sur le terrain de certaines activités et investissements opérationnels du programme, dans leurs domaines et zones géographiques de compétence. Ces partenaires sont : le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), le Center for International Forestry Research (CIFOR), la Wildlife Conservation Society (WCS) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF).

Différents Appels à projets et Appels d'offres seront lancés pour recruter des prestataires de services et/ou des opérateurs en charge d'appuyer la mise en œuvre des activités inscrites au Kopekoba

(gestion de projets, assistance technique, facilité d'intervention pour l'accompagnement des porteurs de projets agricoles et agroforestiers, renforcement de capacités des agents des administrations, appui-conseils techniques ou organisationnels, études, formations, etc.). 44% du budget du Kopekoba reste cependant orientée directement vers les bénéficiaires finaux (acteurs des filières agricoles, agroforestières et de conservation des zones sensibles, en particulier les producteurs, Organisations de Producteurs, les charbonniers et le secteur privé).

Il est à noter que le Programme est financé (i) par une délégation de fonds du CAFI à l'AFD d'un montant maximal de 16 527 850 dollars américains (scindé en une 1ère tranche ferme de 2 000 000 USD et une tranche conditionnelle de 14 527 850 USD dont le déclenchement est assujéti à la production de livrables et à la réalisation de prérequis dûment mentionnés dans la Note de décision EB.2022.29 adoptée le 8 décembre 2022 par le Conseil d'administration CAFI), (ii) d'une délégation de fonds de l'UE à l'AFD d'un montant maximal de 15 millions d'euros, et (iii) d'un co-financement additionnel de l'AFD d'un montant maximal de 8 millions d'euros ; soit un total de l'ordre de 41,5 millions de dollars US (soit 38,2 millions d'euros au taux de change du 31 janvier 2023).

3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

Le programme KopeKoba a pour objectifs spécifiques : (i) de sélectionner des territoires pilotes dans lesquels seront mis en œuvre des Plans de gestion territoriaux, (ii) d'appuyer la structuration de chaînes de valeurs agricoles, (iii) de réaliser des investissements innovants dans le secteur de l'agriculture Durable.

(i) Le Programme permettra ainsi de développer des plans de gestion à une échelle juridictionnelle (groupements de comités de gestion de développement communautaires, districts voire départements), sur 10 à 15 territoires pilotes.

Ces derniers seront identifiés selon des critères prédéfinis tenant compte en particulier des éléments clés suivants (i) l'environnement physique, social et économique, (ii) le potentiel en matière de diversification économique, d'équilibre d'approvisionnement et de sécurité alimentaire, (iii) la contribution à une trajectoire de développement bas-carbone et (iv) la contribution à la protection et à la conservation des zones sensibles (HVC/HSC et tourbières) ainsi qu'à la limitation de la déforestation et dégradation forestière. Ces plans de gestion faciliteront la création de mécanismes de concertation et de coordination à l'échelle des territoires, et permettront des arrangements locaux pour l'accès au foncier rural.

(ii) Pour les filières ciblées, des projets pilotes d'Agriculture climato intelligente (AIC) et d'agriculture zéro-déforestation seront déployés dans ces territoires précédemment sélectionnés et selon les plans de gestion qui auront été élaborés de manière participative et inclusive. Pour ce faire, des centres d'excellence et d'innovation, pour le développement d'une agriculture zéro-déforestation en zones forestière et une agriculture intensifiée en zone savanicole, seront développés. Ces centres seront relayés par des réseaux de démonstrateurs (Centres Techniques et fermes relais) afin de développer, soutenir et diffuser les pratiques et itinéraires techniques « agroécologiques » les plus adaptés en zone de savane et en zones forestières dégradées. Les services déconcentrés seront appuyés pour fournir des appuis-conseils aux producteurs, nécessaires à la diffusion des innovations et à la pérennisation des acquis.

(iii) Des modèles de financement (subventionnés), mis en œuvre via une facilité d'intervention, permettront aux opérateurs agricoles, non éligibles aux mécanismes d'impulsion et d'accompagnement classiques du système bancaire, de développer leurs projets. Les opérateurs privés déjà structurés pourront également être appuyés par cette facilité.

Dans une optique d'alimentation durable des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire en bois-énergie, l'ensemble de la chaîne de valeurs sera appuyé. Les systèmes agroforestiers à vocation de production énergétique et vivrière seront améliorés par des actions de recherche, appropriées par des

producteurs, grâce à l'appui du Service national de reboisement (SNR). Ces actions seront mises en cohérence des pratiques agroécologiques promues et soutenues par le programme. Les rendements de carbonisation seront améliorés, grâce à des formations auprès des charbonniers.

3.3. Contexte du rapport

Le Programme Kopekoba s'inscrit dans le cadre de la Lettre d'intention signée le 3 septembre 2019 par le Président de la République du Congo et le Président de la République française, pour le compte de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (Central African Forest Initiative ou CAFI), formalisé dans la Lettre d'intention (Letter of Intent – LoI) La Lettre d'intention précise les engagements pris pour mettre en œuvre la trajectoire nationale de développement bas-carbone de la République du Congo, visant la diversification d'une économie nationale dépendante à près de 70 % de l'exploitation des hydrocarbures alors que 90% des terres arables du pays ne sont pas cultivées et 85 % des produits agricoles importés.

L'élaboration de ce présent rapport annuel pour la période allant du 11 septembre 2023 (Date de notification de transfert de la première tranche des fonds par le MPTFO) au 31 décembre 2024, intervient pour faire le point sur l'état d'avancement des étapes prévues dans la feuille de route et des orientations de la programmation annuelle 2024.

4. Etat d'avancement des actions prévues dans la feuille de route permettant le démarrage du programme d'utilisation durable des terres et le lancement des premières activités prioritaires 2023.

4.1. Historique des activités du programme

- Le 15 décembre 2022, l'AFD a signé avec l'UE, la Convention de contribution de l'UE pour un montant global de quinze millions d'euros, et une période de mise en œuvre de 60 mois avec un démarrage fixé au 1/04/2023. Le 21 décembre 2022, l'AFD a reçu la notification de transfert de la première tranche des fonds par l'Union européenne ;
- Par note de décision EB.2022.29 du 08 décembre 2022, le CAFI a validé sous réserve le Document du Programme de Kopekoba. Afin de pouvoir soumettre au CAFI, une version finalisée du Document de programme qui réponde en tout point à la Note de décision EB.2022.09, l'AFD a conduit une mission de terrain du 16 au 26 janvier 2023 en République du Congo qui a permis de réaliser deux ateliers nationaux. Le premier atelier intervenu les 18 et 19 janvier 2023 eu pour objectif d'examiner le document de programme permettant de prendre en compte les points des réserves de la note de décision. Le deuxième atelier du 24 janvier 2023 fut consacré à l'approbation du Document de programme de manière consensuelle par la partie congolaise avant sa nouvelle soumission au Secrétariat Exécutif du CAFI accompagné d'une note de synthèse explicitant les amendements apportés au Document de programme.

4.2. Description des activités menées du 01/01/2023 au 31/12/2023

Le programme Kolona pe Kobatela (Kopekoba) est encore dans sa phase préparatoire. En effet :

- La convention de contribution NDICIAFRICA/2022/ 440-116 entre l'UE et l'AFD a été signée le 15/12/2022 par l'ensemble des parties, pour une période de mise en œuvre de 60 mois démarrant au 01/04/2023;
- Les conventions de financement entre l'AFD et la République du Congo portant contribution des fonds délégués UE (CCG11 57 05), des fonds AFD (CCG1157 03) et des fonds délégués CAFI (CCG1179 04) ont été signées le 3 mars 2023 ;

- Néanmoins, comme suite à la validation sous réserve du Document de Programme KOPEKOBA par le board du CAFI le 08 décembre 2022, la validation effective de ce Document de Programme par le CAFI, constituant une condition suspensive à toutes les autres conventions de financement, n'est intervenue que le 13 juillet 2023. Le versement de la première tranche du financement CAFI à l'AFD est intervenu à son tour en septembre 2023 suite à la signature le 06 septembre 2023 du *Non-United Nations Organizations Financing Agreement* (NUNO) entre l'AFD et le CAFI encadrant la mise à disposition des fonds auprès de l'Agence.
- C'est seulement suite à la complétude de ces procédures, que l'AFD a pu envisager et procéder à la levée des conditions suspensives au versement prévues dans les conventions de financement avec la République du Congo, notamment l'ouverture des comptes projet, la nomination des coordonnateurs adjoints, la validation d'un Manuel des procédures administratives et financières, conjoint au PUDT/KOPEKOBA encadrant les dépenses et définissant les procédures de passation des marchés le 28 juin 2023, et ensuite au versement des premières avances initiales sur les comptes du programme en décembre 2023.
- Le 03 mars 2023, lors de la visite du Président de la République française à Brazzaville, l'AFD a signé les trois conventions de financement du Programme Kopekoba (fonds AFD, fonds UE, fonds CAFI) avec la République du Congo ;
- La dernière version du Document de Programme a fait l'objet d'une validation définitive le 13 juillet 2023 à la suite d'une notification de la part du secrétariat du CAFI le 26 juin 2023 ;
- Le 06 septembre 2023, l'AFD a signé le Non-United Nations Organizations Financing Agreement (NUNO) avec le CAFI, et a reçu le 11 septembre 2023 la notification de transfert de la première tranche des fonds par le Secrétariat exécutif du CAFI, permettant la mise à disposition de ces fonds CAFI auprès de la maîtrise d'ouvrage.

En parallèle de la levée de ces contraintes administratives, en 2023, cinq grandes principales actions ont été menées dans le cadre des activités de préparation au démarrage du programme. Il s'agit notamment de :

- **Mobilisation des membres des cellules d'exécutions. Dans le cadre des échanges entre l'AFD et les maîtrises d'ouvrage il est apparu nécessaire de procéder à une partielle réorganisation** et rationalisation du dispositif initialement prévu amenant notamment à la nomination de coordonnateurs adjoints aux coordonnateurs principaux déjà nommés pour le PUDT pour l'UGP du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et de l'UGP du Ministère de l'Economie Forestière (MEF) ayant pour charge les activités spécifiques du Kopekoba (plutôt que la nomination de coordonnateurs principaux pour le Kopekoba).
- **Préparation et signature, à l'occasion de la visite au Congo du Président de la République Française au Congo, M Emmanuel Macron, des trois conventions de financement** signées le 03 mars 2023 entre l'AFD et la République du Congo, à savoir : convention de financement CCG 1157 03H [relative aux fonds AFD] ; convention de financement CCG 1157 05K [relative aux fonds délégués à l'AFD par l'UE] et convention de financement CCG 1179 03M [relative aux fonds délégués par le CAFI à l'AFD] ; ces conventions régissent les modalités de mise en œuvre, par la République du Congo, du Programme KOPEKOBA ;
- **Lancement, par la maîtrise d'ouvrage principale, du processus de recrutement du bureau d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (Expertise France - EF) ainsi que celui des partenaires techniques internationaux** (CIRAD et CIFOR) du programme. Ainsi le 12 octobre la maîtrise d'ouvrage a sollicité le CIRAD et le CIFOR par lettre d'invitation pour une remise des offres au 30 novembre, date décalée par la suite pour le

CIRAD au 31 janvier 2024. Les termes de référence pour le recrutement de l'AT ont pu être validés en novembre (remise de l'offre attendue en février 2024). Sur la base de la programmation actuelle leur mobilisation sera effective fin du premier semestre 2024.

- **Définition du plan de passation de marchés et préparation des cahiers des charges des marchés complémentaires au PUDT financés dans le cadre du Kopekoba (acquisition des véhicules, matériel informatique et mobilier);**
- **Tenue de trois réunions trimestrielles du comité technique** tripartite (AFD-MOA-CAFI) de suivi pour le bon démarrage du programme ;
- **Levée des conditions suspensives prévues dans les conventions de financement signées entre la République du Congo et l'AFD et approvisionnement des comptes du programme** en décembre 2023. Ce premier versement des fonds, intervenu en décembre 2023, permettra le lancement effectif des activités en 2024.

Tableau 1 : Niveau d'exécution de la feuille de route au 31/12/2023

Description de l'activité	Niveau d'exécution au 31/12/2023	Estimation taux d'exécution global au 31/12/2023
Mobilisation des membres des cellules d'exécutions notamment l'unité de coordination nationale (UCP) et les unité de gestion du programme (UGP) à travers la nomination des coordonnateurs adjoints.	Réflexion autour de la nouvelle structuration de l'équipe du Kopekoba au regard de sa sensibilité.	100%
	Elaboration et validation des fiches de poste des Coordonnateurs adjoints du Kopekoba et des Points focaux	100%
	Validation des modalités de recrutement des Coordonnateurs adjoints du Kopekoba et des Points focaux	100%
	Nomination des Coordonnateurs adjoints par leur Ministère de tutelle et leur mobilisation effective au siège du Kopekoba	100%
Recrutement du responsable inclusion genre et peuple autochtone est en cours.	Elaboration et validation des fiches de poste par l'ANO de l'AFD	100%
	Publication de l'avis d'appel à candidature	100%
Recrutement du bureau d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et des partenaires techniques (CIRAD et CIFOR) pré-identifiés dans le ProDoc lors de la phase d'instruction du programme à travers le mécanisme de gré-à-gré	Elaboration des Termes de références et validation par ANO de l'AFD	100%
	Lancement de la consultation et réception des offres	100%
Mobilisation des partenaires nationaux (SNR, CRDPI, IRA, IRF, ... impliqués dans la mise en œuvre des activités du Kopekoba	Au 31 décembre 2023, les actions conduisant à la mobilisation de ces partenaires locaux ne sont pas encore engagés	0%
Préparation et signature des trois conventions de financements AFD-Congo : convention de financement	Les trois conventions de financement ont été signées le vendredi 3 mars 2023 à Brazzaville.	100%

CCG 1157 003H [AFD] ; convention de financement CCG1157 05K [UE] et convention de financement CCG 1179 03M [CAFI].		
Recrutement du cabinet d'audit	Processus non engagé ; lancement à engager au 1 ^{er} trimestre 2024.	0%
Mise en place des modalités spécifiques et de la gouvernance du guichet de subvention	Les réflexions avec les MOA concernées et certains partenaires financiers, notamment la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement ont été conduites pour évaluer la pertinence d'une intervention conjointe. Une proposition de termes de référence pour le recrutement d'un consultant, en charge de la définition de des modalités de ce guichet, en conformité avec le ProDoc, avec les maitrises d'ouvrage est en cours de définition et le marché devrait être lancé au 1 ^{er} trimestre 2024.	10%
Préparation du COPIL	Le décret instituant le COPIL étant en cours de signature, la première réunion du COPIL est programmée pour se tenir au second semestre 2024 au regard des autres étapes conduisant à la tenue de cette première réunion. A la réunion du COPIL du PUDT, les membres seront sensibilisés sur le contenu du ProDoc du Kopekoba, notamment les grandes activités et les résultats attendus	0%

Le détail sur le niveau d'exécution de la feuille de route actualisée au 31 décembre 2023 (annexe 1), et les premières activités prioritaires 2024 (annexe 2) se trouve en annexe du présent rapport.

Le démarrage effectif des activités est prévu au premier semestre 2024, les deux activités prioritaires étant (i) la sélection et cartographie des territoires pilotes ; (ii) la définition des modalités du guichet d'accompagnement technique et financier prévu dans le cadre du résultat 2.

5. Difficultés rencontrées et mesure prise

Le lancement effectif du Programme et notamment de sa phase préparatoire a été retardé par la validation intervenue finalement en juillet 2023 du Document de Programme par le CAFI. Cette validation constituait une condition préalable aux différents financements.

Concernant le guichet de financement du Kopekoba, son lancement effectif a été retardé par les difficultés financières et de gouvernances rencontrées au deuxième semestre 2023 par le FIGA, initialement pré-identifié comme catalyseur de ce dispositif. Le scandale largement médiatisé ayant ébranlé cette structure a soulevé plusieurs interrogations sur sa capacité à gérer, en transparence, le dispositif. Plusieurs échanges ont eu lieu avec le FIGA pour connaître l'état d'avancement de leur réforme et les mesures correctives prises. Des arbitrages sont attendus de la part des MOA directement concernées par la mise en place du guichet. L'AFD portera une attention particulière aux propositions qui seront formulées, dans le respect des dispositions applicables. En cette attente, il a été envisagé le lancement au premier semestre 2024, d'une première activité qui est la réalisation d'une cartographie des acteurs de l'écosystème d'appui à l'entrepreneuriat en République du Congo,

plus particulièrement des dispositifs d'accompagnement et de financement dédiés au secteur agricole et agroforestier (projets, entreprises, etc.) en République du Congo. Cette étude permettra d'identifier et d'analyser les forces et les faiblesses des structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole existantes, et de pré-cibler les structures qui seront, moyennant un renforcement éventuel, en capacité d'accompagner le déploiement du guichet technique et financier dans les territoires pilotes choisis.

La mise en place de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (contractualisation envisagée en mars 2024 pour un démarrage en mai 2024) et des partenariats techniques avec les organisations internationales du CIRAD et CIFOR (contractualisation envisagée en mars 2024 pour un démarrage en mai 2024) et les partenaires nationaux (mise en place des protocoles d'accords envisagés en avril 2024) permettra d'assurer le lancement effectif de l'ensemble des activités du programme, au-delà des priorités susmentionnées.

6. Exécution financière

Le versement de la première tranche du concours CCG 1157 05K [UE] à l'AFD a eu lieu le 21 décembre 2022 et celui de la 1^{ère} tranche du concours CCG1179 03M [CAFI] à l'AFD par le MPTF Office du PNUD a eu lieu le 11/09/2023.

Le processus de recrutement des partenaires étant en cours, aucun contrat sur ce programme n'est encore signé au 31/12/23. Conformément aux conventions de financement signées entre l'AFD et l'Etat Congolais, l'AFD effectuera, à la demande du MOA, des versements directs en faveur d'un Prestataire pour le paiement dû au titre d'un marché ou contrat de travaux, équipements, fournitures, prestations intellectuelles ou autres prestations de services conclus pour la réalisation de tout ou partie des Dépenses Eligibles du Programme dans les conditions précisées par le Manuel des Procédures du Programme. De même, l'AFD a procédé en décembre 2023 après la levée des conditions suspensives par la MOA, au versements des avances sur les compte projet des unités de coordination et de gestion du programme sur le concours CCG 1157 03H, sachant que l'AFD effectuera les paiements directs aux prestataires à la demande par la MOA sur les autres concours (CCG 1157 05K [UE] et CCG 1179 03M [CAFI]) du Programme.

Eu égard de tout ce qui précède, aucune dépense n'est encore effective au 31/12/2023.

Des avances d'un montant global de Neuf cent mille (900.000) Euros ont été effectué sur le compte de l'UCP et des deux UGPs directement concernés par ce Programme. Il s'agit notamment de l'UCP MATIER ayant reçu une avance de deux cents mille (200.000) euros sur son compte projet ; l'UGP_MAEP ayant reçu une avance de cinq cent mille (500.000) euros et l'UGP_MEF qui a reçu une avance de (200.000) euros sur leur compte projet respectif ouvert dans une banque teneuse de compte jugée acceptable par l'AFD.

Le lien <https://drive.google.com/drive/folders/1m1zLs0phHCCZyucxs7SaTLow BREwkxA> montre le tableau des dépenses effectuées au 31 décembre 2023 récapitulées dans l'onglet Budget C. par Catégorie UNDG.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les activités du programme Kopekoba pour la période indiquée ont été marquées par la signatures des conventions de financement entre l'AFD et le CAFI et l'UE d'une part, et entre l'AFD et la République du Congo d'autre part.

La restructuration du dispositif de suivi du Kopekoba et sa mise en œuvre via la nomination des coordonnateurs adjoints des différentes unités opérationnelles du programme (unité de coordination au niveau du Ministère en charge de l'aménagement et unités de gestion de projets ancrées au niveau des deux ministères sectoriels impliqués – agriculture et forêt) est intervenu les 13/10/2023 et

10/11/2023 par décisions des MOA comme suite à l'avis de non objection de l'AFD sur les fiches de poste et les propositions de nomination.

Il est à noter une forte mobilisation, tout au long du processus d'instruction de ce programme, des autorités congolaises à poursuivre durant la phase d'exécution du projet à travers les coordonnateurs adjoints.

Le premier semestre 2024 devra permettre un lancement effectif des activités notamment grâce à la mobilisation de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (Expertise France), des partenaires techniques internationaux (Cirad et Cifor) et nationaux (SNR, Pronar, etc.), ainsi que par la mise en place effective de l'ensemble des membres de la coordination KOPEKOB. La mobilisation du dispositif de mise en œuvre devra permettre l'élaboration de la programmation technique et budgétaire affinée des premières activités du Kopekoba, à savoir la cartographie des territoires pilotes et la définition des modalités de mise en place du guichet de financement. Concernant ce guichet, son lancement effectif a été retardé par les difficultés financières et de gouvernances rencontrées au deuxième semestre 2023 par le FIGA, initialement pré identifié comme catalyseur de ce dispositif. Le scandale largement médiatisé ayant ébranlé cette structure a soulevé plusieurs interrogations sur sa capacité à gérer, en transparence, le dispositif. Plusieurs échanges ont eu lieu avec le FIGA pour connaître l'état d'avancement de leur réforme et des mesures correctives prises. Des arbitrages sont attendus de la part des MOA directement concernées par la mise en place du guichet. L'AFD portera une attention particulière aux propositions qui seront formulées, dans le respect des dispositions applicables. En cette attente, il a été envisagé le lancement au premier semestre 2024, d'une première activité qui est la réalisation d'une cartographie des acteurs de l'écosystème d'appui à l'entrepreneuriat en République du Congo, plus particulièrement des dispositifs d'accompagnement et de financement dédiés au secteur agricole et agroforestier (projets, entreprises, etc.) en République du Congo. Cette étude permettra d'identifier et d'analyser les forces et les faiblesses des structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole pour améliorer leurs offres de services pour un accompagnement plus efficace de leurs bénéficiaires et les perspectives.

La feuille de route actualisée du programme pour le premier semestre 2024 est annexée au présent rapport annuel.

Annexe 1 : feuille de route actualisée au 31 décembre 2023

FEUILLE DE ROUTE - DÉMARRAGE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES (KOPEKOBA)																	
2023																	
Action	Tâches	ANO AFD	Responsables	ANNEE 2023													
				Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc		
A. Signature des deux conventions de financement AFD-Congo	Rédaction des conventions de financements et validation interne		AFD		Finalisé												
	Soumission, concertation et négociation des signatures de conventions		MFB/ AFD / MOA			Finalisé											
	Finalisation du ProDoc / Soumission au CAFI / Validation fin.		AFD/CAFI/MPTF-PNUD		ProDoc révisé												
	Validation NUNO/AFD + Signature entre AFD et MPTF/UNDP		AFD/MFB/CAFI/MOA			Finalisé											
	Organisation et Cérémonie de signature des deux conventions entre l'AFD et la République du Congo																
	Levée des conditions suspensions au premier versement	X	AFD / MOA														Finalisé
	Versement des fonds aux Maîtrises d'ouvrages		AFD/MOA														Finalisé
B. Recrutement des membres des UGP (UCP, MATIER, et UGP du MAEP)	Nomination des coordinateurs adjoints UGP MAEP et UGP MEF		MOAMEF / MAEP														Finalisé
	Rédaction des termes de références pour chaque poste et définition des modalités de recrutement	X	UCP / UGP														
	Processus de recrutement de l'équipe de coordination		UCP / UGP														
	<i>Lancement des appels à candidatures/nomination</i>	X															
	<i>Soumission des CV retenus</i>	X															
	<i>Contractualisation de chaque membre</i>	X															
	Installation des équipes (bureaux communs PUDT)		UCP / UGP - PUDT														
C. Recrutement de l'assistance technique (bureau d'étude mixte) et des partenaires (Cirad, UNMG, CRDPI, IRA, IRF) et réalisation des livrables principaux de l'Année 1	Dimensionnement de l'assistance technique et rédaction des TDR	X	UCP / UGP										Finalisé				
	Rédaction des termes de références		UCP / UGP														
	Processus de recrutement AT																
	<i>Lancement de l'AMI</i>	X															
	<i>Envoi demande de proposition</i>	X															
	<i>Réception et évaluation des offres</i>	X															
	<i>Contractualisation</i>	X															
	Mobilisation de l'assistance technique		UCP / UGP / AT														
	Livrables de l'Année 1 requis par EB 2022.29:																
	Point 3.3.1. - Description et cartographie (géoréférencement) des territoires pilotes retenus et méthodologie/critères de sélection																
Point 3.3.3 - Description et justification des modalités d'appui aux porteurs de projets agricoles et agroforestiers en adéquation avec une approche territoriale intégrée et centrée sur les territoires pilotes																	
Point 3.3.4 - Description des synergies et modalités de collaboration avec les autres programmes pertinents de la République du Congo,																	
			UCP MATIER / UGP MAEP / Opérateur / AT														Activité prioritaire lancement du programme

D. Mise en place du guichet de subvention	Rédaction des termes de références pour le recrutement de l'opérateur		UGP MATIER / FIGA / AFD																
	Processus de recrutement opérateur		UGP MATIER / FIGA / AFD / AT																
	Lancement de l'AMI	x																	
	Envoi demande de proposition	x																	
	Réception et évaluation des offres	x																	
Contractualisation	x																		
Mobilisation de l'assistance technique			UCP / UGP / AT																
Livrables de l'Année 1 requis par EB 2022.29: Point 3.3.2- Manuel de procédures opérationnelles de la facilité de subvention et de PSE		x	UGP MAEP / FIGA / Opérateur / AT																
E. Acquisition du matériel roulant	Rédaction du Dossier d'appel d'offres	X	UCP / UGP																En-cours
	MOA	X	UCP / UGP																
	Contractualisation avec le concessionnaire	X	UCP / UGP																
	Livraison des véhicules		Concessionnaire retenu																
F. Acquisition du matériel bureautique et informatique	Définition de besoins cadrés sur le dimensionnement des UGP		UCP / UGP																
	Dossier d'appel d'offres	X	UCP / UGP																
	Évaluation des offres par la commission d'analyse de chaque MOA	X	UCP / UGP																
	Contractualisation avec le prestataire	X	UCP / UGP																
	Livraison du matériel		Fournisseur retenu																
G. Recrutement du cabinet d'audit	Appel à Manifestation d'intérêt	X	UCP MATIER - PUDT																
	Constitution de la liste restreinte	X	UCP MATIER - PUDT																
	Rédaction de la Demande de proposition	X	UCP MATIER - PUDT																
	Évaluation des offres	X	UCP MATIER - PUDT																
	Contractualisation	X	UCP MATIER - PUDT																
H. CGES Responsable inclusion genre et peuple autochtone. MGPR	Elaboration de la fiche de poste	X	UCP MATIER - PUDT																Finalisé
	Avis de recrutement pour le recrutement du Responsable inclusion et peuple autochtones (RIPA)	X	UCP MATIER - PUDT																Finalisé
	Publication de l'appel à candidature	X	UCP MATIER - PUDT																En-cours
	Évaluation des offres (technique/fin.) par la commission d'analyse	X	UCP MATIER - PUDT																
	Désignation de l'attributaire présentiel et négociations	X	UCP MATIER - PUDT																
	Rédaction des contrats et signature	X	UCP MATIER - PUDT																
I. COPIL et cérémonie officielle de lancement	Signature de l'Arrêté du Copil conjoint PUDT/KOPEKOBA	X	UCP MATIER - PUDT																En-cours
	Organisation logistique / Constitution du dossier du COPIL	X	UCP MATIER - PUDT																
	Invitations et Envoi des livrables requis (dont EB.2022.29)	X	UCP MATIER - PUDT																
	Tenue du COPIL	X	UCP MATIER - PUDT																

Annexe 2 : chronogramme prévisionnel des activités de l'année 1 du KOPEKOPA

Activité	ANO AFD	Responsables	Année 2024											
			Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
RESULTAT 1. L'agriculture durable est intensifiée conformément aux stratégies nationales d'aménagement du territoire														
Produit 1.1. Des territoires pilotes pour les investissements du Kopekoba sont identifiés et font l'objet de plans de gestion élaborés de manière participative pour la protection de zones d'intérêt environnemental (notamment HVC, HSC et tourbières) et l'orientation du développement agricole dans des zonages dédiés														
Activité 1.1.1. Identification des territoires pilotes et des partenaires de mise en œuvre du Kopekoba au sein de chaque zonage (5) du Kopekoba	X	UCP-MATIER												
Activité 1.1.2. Élaboration des plans de gestion des territoires pilotes	x	Partenaires territoires pilotes (dont CIRAD, WWF, WCS)												
Activité 1.1.3. Création et mise en œuvre des mécanismes de concertation et de coordination des plans de gestion à l'échelle des territoires pilotes		Partenaires territoires pilotes (dont CIRAD, WWF, WCS)												
Produit 1.3. Des outils sont mis en place pour faciliter la production et les flux d'informations actualisées entre les acteurs des chaînes de valeurs agricoles														
Activité 1.3.1. Cartographie territoriale détaillée des opérateurs exerçant dans les secteurs agricole et forestier	x	AT UGP MAEP/MEF												
Produit 1.7. Un réseau de fermes relais est mis en place en zone de savanes et régions forestières afin de diffuser les résultats des centres d'innovation capitalisés dans les CT du MAEP														
Activité 1.7.1. Sélection des fermes relais au sein des territoires pilotes	X	Partenaires territoires pilotes (dont CIRAD, WWF, WCS)												
RESULTAT 2. Les investissements portés par les acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation sont appuyés														
Produit 2.2. Opérationnalisation d'un dispositif de subventions et de PSE pour les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation														
Activité 2.2.1. Finalisation d'une matrice d'éligibilité des projets pouvant bénéficier de subventions du Kopekoba		Partenaires territoires pilotes (dont CIRAD, WWF, WCS)												
Activité 2.2.2. Mise en place d'une facilité d'intervention pour l'accompagnement (technique et subventions du Kopekoba) à des porteurs de projet sélectionnés et PSE		AT UCP MAEP + Facilité												
RESULTAT 3. Les schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire sont mis en œuvre														
Produit 3.1. Appui au développement du programme national d'afforestation et de reboisement par la réalisation de plantations agroforestières villageoises														
Activité 3.1.1. Renforcer les capacités du SNR		CIFOR												
Produit 3.3. Les déchets ligneux des villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont valorisés														

Activité 3.3.1. Cartographier les producteurs de déchets ligneux		CIFOR																		
Produit 3.4. Appui aux charbonniers pour améliorer la carbonisation																				
Activité 3.4.1. Former deux spécialistes en carbonisation améliorée		CIRAD - Contrat 1																		
RESULTAT 4. Des mécanismes de suivi-évaluation permettent de suivre les résultats des projets financés par le Kopekoba et d'orienter le développement futur de l'AIC et agriculture zéro-déforestation vers les pratiques les plus performantes																				
Produit 4.1. Les services déconcentrés des territoires pilotes sont renforcés en équipement technique et formés afin de contribuer à diffuser les savoirs et suivre les impacts des projets																				
Activité 4.1.1. Analyse organisationnelle, humaine et financière des services déconcentrés (DDA et DDEF)		AT UGP MAEP/MEF																		
Activité 4.1.2. Appui logistique et renforcement matériel des services déconcentrés		AT UGP MAEP/MEF																		
Activité 4.1.3. Formation et transfert des compétences aux services déconcentrés		AT UGP MAEP/MEF																		
Produit 4.2. Suivi des performances par les services déconcentrés et acteurs non-étatiques																				
Activité 4.2.1. Caractérisation des situations de référence et des modalités de suivi		AT UGP MAEP/MEF																		

Annexe 3 : Tableau de reporting financier au 31/12/2023 : <https://drive.google.com/drive/folders/1m1zLs0phHCCZyucxs7SaTLow BREwkxA>